

Décision 03-D-10 du 20 février 2003

relative à des pratiques constatées lors d'un appel d'offres lancé par le Port autonome de Marseille

Posted on: 26 mars 2003 | Secteur(s) :

BTP

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Ministre délégué aux finances et au commerce extérieur

Dispositif(s)

Injonction de publication
Sanction pécuniaire

Procédure(s)

Transaction

Entreprise(s) concernée(s)

Eurovia, SNEF, Guigues, Cochery
Bourdine, Eurovia

Lire

le texte intégral de la décision

93.74 Ko